

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Préavis municipal n° 17/2017

#### Budget 2018

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la Commission) constituée par Simon Lob, Ornella Morier (excusée), Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli s'est réunie le 22 novembre 2017 en présence de M. Crot, Syndic, Mme et MM. Perrin, Favre, Jaunin et Mancini, Municipaux ainsi que de notre boursière Mme Caccia afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Une liste de questions avait été adressée préalablement par la Commission à notre exécutif. Nous remercions toutes ces personnes pour leurs explications et réponses à nos questions.

La Commission s'est encore réunie le 30 novembre 2017 afin de statuer et rédiger son rapport. Ce dernier a été finalisé le 6 décembre après d'ultimes échanges par courriel et par téléphone.

---

#### 1) Remarques préliminaires

Le budget 2018 synthétisé en pages 2 et 3 de la brochure présente un excédent de charges de CHF 866'700,- et une faible marge brute d'autofinancement de CHF 59'800,-. Ces chiffres sont en détérioration par rapport au budget 2017 avec une perte de CHF 709'700,- et une marge brute d'autofinancement de CHF 269'000,-. A noter que hors prélèvements sur réserves, le déficit budgétaire de la commune pour 2018 se monte à CHF 1,39 million ou 9% du budget. Ce montant correspond à environ 14 points d'impôts ! En ce qui concerne les comptes 2017, la projection prévoit un résultat conforme au budget 2017.

Nous relevons que dans le cadre de l'établissement du budget, notre exécutif a une nouvelle fois fixé l'objectif de compression maximale des charges et de l'estimation objective des revenus.

Par contre, nous avons été informés par la Municipalité que la mise en concurrence des principaux prestataires demandée depuis plusieurs mois par la Commission n'est pas suffisamment avancée pour permettre d'intégrer de potentielles économies dans ce budget.

#### 2) Examen des pages jaunes (pages 1 à 14)

##### 2.1) Introduction

Les informations relatives au budget 2018 sont présentées en détail dans le fascicule y relatif auquel nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la Municipalité et de nos opinions et recommandations.

Les évolutions les plus significatives du budget 2018 par rapport à celui de 2017 sont les suivantes :

##### **Ecarts financiers positifs :**

- Augmentation des impôts sur les personnes morales : CHF 98'400,-
- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux : CHF 99'400,-

##### **Ecarts financiers négatifs :**

- Augmentation des charges des autorités et du personnel : CHF 267'700,-, dont CHF 195'100,- concernent le nouveau centre de vie enfantine (CVE).



Enfin, nous relevons que ni le PPA « Le Village », ni le nouveau plan de quartier «Pré Jaquet » ne figurent dans les comptes de fonctionnement du budget 2018, en particulier les taxes sur les équipements communautaires. Une partie de ces taxes pourraient venir améliorer les comptes 2018 de la commune, mais sans garantie.

## **2.2) Examen des charges par nature**

### **30 Autorités et personnel**

Par rapport au budget 2017, l'augmentation de ce poste se monte à CHF 267'700,- (+8.3%). Cette variation peut être ventilée de la manière suivante :

- Garderie	CHF + 195'100,-
- Service technique	CHF + 70'600,-
- Divers	CHF + 2'000,-
TOTAL	CHF + 267'700,-

Les augmentations de salaires statutaires ont été budgétées à hauteur de 1% de la masse salariale. Cela est fondé sur l'indice du coût de la vie à fin octobre 2017. Il est à relever que ces augmentations sont prévues dans le budget, mais leur mise en application sera décidée par la Municipalité début 2018 en fonction de l'inflation effective. Dans le budget 2017, une augmentation similaire était prévue mais n'a finalement pas été appliquée.

Les effectifs des fonctionnaires communaux sont prévus de passer de 25.38 au budget 2017 à 30.25 au budget 2018. La raison principale de cette hausse est la prévision de la création d'un centre de vie infantine et la création d'un bureau technique intercommunal. Ces deux éléments seront développés plus loin dans notre rapport.

Nous relevons que par rapport à 2016, l'augmentation du nombre de fonctionnaires communaux est d'environ 50% passant de 20 à 30 en chiffres ronds, pour les raisons évoquées ci-dessus ainsi que l'intégration du personnel de la garderie « Les P'tits Bonshommes » au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les heures du personnel auxiliaire sont budgétées à 6'579 par rapport à 6'807 au budget 2017 ; cette baisse de 228 heures se décompose comme suit :

- + 60 heures pour l'animation musicale
- + 648 heures pour le centre de vie infantine à partir du 1<sup>er</sup> août 2018
- 936 heures pour le réfectoire scolaire

### **31 Biens, services, marchandises**

La hausse de CHF 175'400,- (+5.3%) prévue au budget 2018 par rapport au budget 2017 est principalement causée par les natures suivantes:

- Entretien immeubles, routes & territoire	CHF + 30'900,-
- Honoraires et prestations de services	CHF + 43'600,-
- Impôts, taxes, cotisation et frais divers	CHF + 98'700,-
- Autres	CHF + 2'200,-
TOTAL	CHF +175'400,-

La plus forte hausse ci-dessus concerne les taxes fédérales électriques (compte 820.3191.01, CHF 317'400,- au budget 2018 contre 217'500,- au budget 2017). Ces charges sont toutefois compensées par des recettes du même montant, l'effet sur les comptes communaux étant nul.

#### 40 Impôts

La hausse de revenus de CHF 118'000,- (+1.4%) prévue au budget 2018 par rapport au budget 2017 est principalement causée par un accroissement des impôts sur les personnes morales. Les calculs ont, comme de coutume, été effectués conformément aux directives cantonales et sur l'arrêté comptable au 31 août 2017.

#### 48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Nous relevons que le budget 2018 prévoit les prélèvements suivants :

- Service égouts et épuration	CHF 215'200,-
- Service des eaux	CHF 10'700,-
- Service électrique	CHF 300'000,-
- Taxes communales sur le service électrique	CHF 37'000,-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 562'900,-</b>

Ces prélèvements permettent de limiter la perte de l'année. Au budget 2017, ces prélèvements s'élevaient à CHF 463'500,-.

#### 2.3) Conclusions

Le budget 2018 tel que proposé par la Municipalité présente un déficit conséquent qui confirme une tendance malheureusement négative depuis plusieurs années (voir tableau et graphique ci-dessous). La taille de notre commune ne paraît actuellement pas optimale avec des coûts structurellement importants qui continuent de croître. D'importants investissements se profilent à l'horizon, dont les nouveaux bâtiments scolaires qui auront un impact très significatif sur nos comptes, quelle que soit la méthode de financement retenue.

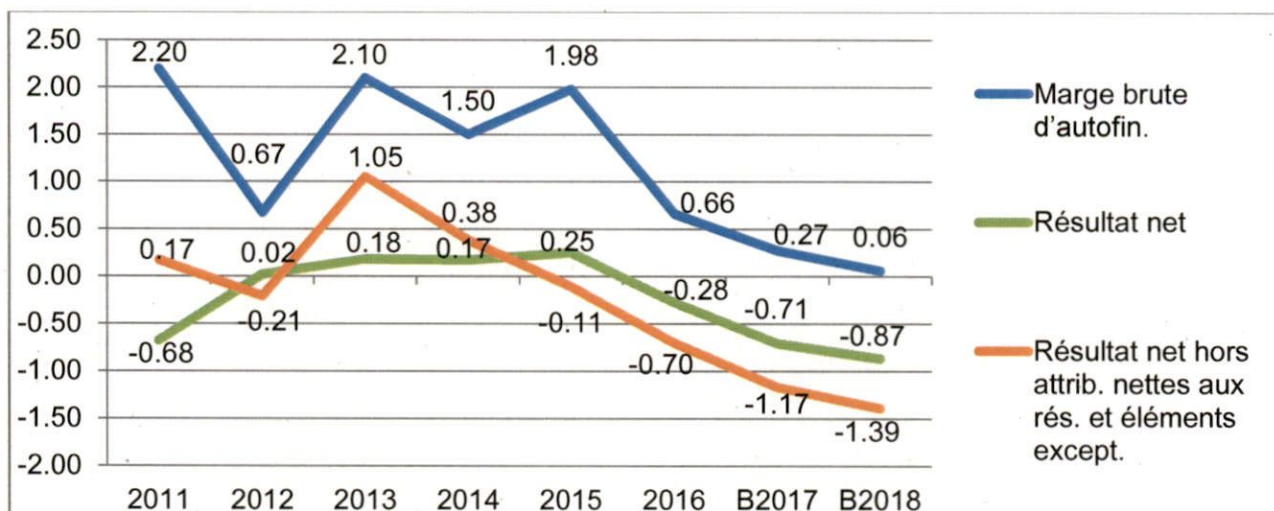
Le développement de notre village avec le PPA « Le Village » et le plan de quartier « Pré Jaquet » devrait, espérons-le, permettre d'augmenter les recettes fiscales sans pour autant faire augmenter les frais de fonctionnement de notre commune. A noter qu'une éventuelle augmentation d'impôt ne suffira pas à elle seule à résoudre ce problème puisqu'un point d'impôt représente environ CHF 100'000,- de recettes supplémentaires par an.

En CHF millions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	B2017	B2018
<b>Marge brute d'autofin.</b>	2.20	0.67	2.10	1.50	1.98	0.66	0.27	0.06
<b>Résultat net budgété</b>	-0.73	-0.77	-0.69	-0.77	-0.64	-0.76	-0.71	-0.87
<b>Résultat net réel</b>	-0.68	0.02	0.18	0.17	0.25	-0.28	-0.71(2)	
<b>Attrib. aux réserves nettes (1)</b>	-2.20	0.23	-0.87	-0.21	-0.47	0.42	0.46	0.53
<b>Eléments exceptionnels</b>	1.35 (3)				0.83 (4)			
<b>Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.</b>	0.17	-0.21	1.05	0.38	-0.11	-0.70	-1.17	-1.39

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif ; (2) Estimation au 22.11.2017

(3) Gain comptable sur la vente de terrain ; (4) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau





### 3) Examen des pages blanches (pages 15 à 92)

#### 3.1) Administration générale (pages 16 à 27)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 19'200,- (+1.0%).

##### 110.3182 Frais téléphone, concession, télécom, TV

La forte augmentation de cette rubrique est en grande partie due à l'installation de bornes pour le Wifi afin de permettre une téléphonie en voix sur IP (par internet). Ces dépenses ponctuelles, pouvant être considérées comme des investissements, permettront de réduire les frais de communications. Cela fait suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis 63/2015 Central téléphonique. Au total, le compte xxx.3182 passe de CHF 22'800,- à CH 47'500,-.

##### 110.3185 Honoraires et frais d'expertise

Ce poste en hausse de CHF 5'000,- comprend notamment CHF 18'000,- pour la fiduciaire, CHF 10'000,- pour des avocats, CHF 8'570,- pour l'archiviste et CHF 5'000,- pour la recherche du futur gérant de l'auberge communale.

##### 170.3145 Entretien parcs et zones de loisirs

La hausse de CHF 43'000,- prévue dans ce compte est expliquée par le projet de mise en place d'un arrosage automatique du terrain de football principal des Marais. A relever que l'équipement du terrain annexe, non prévu dans le budget proposé, se monterait lui à CHF 25'000.-. Selon les informations reçues, cet équipement doté de sondes hygrométriques permettrait d'économiser environ 30% d'eau, soit environ CHF 2'300,- par an. Les jours d'arrosage, un gain d'heures de travail est également prévu. Si la Commission comprend parfaitement l'aspect écologique et pratique pour les employés communaux, elle ne peut malheureusement pas considérer cette dépense comme urgente et propose par conséquent une diminution du budget avec un amendement de CHF 43'000,-.

##### 190.3151 et 190.3185 Entretien mobilier, machines, équipement de bureau et honoraires et frais d'expertise

Ces deux postes représentent une dépense budgétée de CHF 93'300,-, en hausse de CHF 9'700.-. Ils comprennent notamment des prestations pour Ofisa pour CHF 42'923,- et CHF 25'000,- de support annuel. La Commission estime ces montants élevés et souhaite que ces prestataires fassent l'objet d'une mise en concurrence.



### **3.2) Finances (pages 28 à 31)**

Ce dicastère présente une baisse des recettes nettes de CHF 23'900,- (-0.3%).

#### **210.4001 Impôt sur le revenu**

Suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis 04/2016 sur l'arrêté d'imposition, le coefficient restera inchangé en 2018 tout comme en 2017 au taux de 70%.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques représente le 68% du total des impôts de notre commune. Le budget 2018 prévoit une stabilité par rapport au budget 2017.

#### **210.4011 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales**

Le budget 2018 présente une hausse de CHF 70'000,- par rapport au budget 2017, conformément aux instructions reçues de l'administration cantonale des impôts. La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) n'a pas d'impact sur ce budget.

#### **220.3520-220.4520 Fonds de péréquation**

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette de CHF 351'500,- contre CHF 299'400,- au budget 2017 et CHF 565'432,- en 2016. Le calcul réalisé par notre boursière est effectué à l'aide du traditionnel outil cantonal.

### **3.3) Domaines et bâtiments (pages 32 à 41)**

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 23'800,- (+29.3%).

#### **310.3141 Entretien des bâtiments et monuments**

Cette dépense concerne le passage sous la voûte à la Route d'Echallens No 4. Cette demande de réfection a été faite par certains membres du Conseil communal. A noter que les coûts totaux de ces travaux se montent à CHF 22'800.-, dont CHF 14'600 à la charge de la commune et CHF 8'200 à la charge des propriétaires.

#### **355.xxxx Ancienne laiterie**

Pas de nouvelles récentes par rapport à cette propriété.

#### **357.xxxx Maison Ch. de la Source 4**

Rien de nouveau à signaler pour le moment.

### **3.4) Travaux (pages 42 à 55)**

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 70'400,- (+4.1%).

#### **410 Service technique**

Les charges nettes de cette rubrique augmentent de CHF 39'600,- suite à l'accroissement de 0.5 EPT en raison des gros projets arrivant prochainement, comme le plan de quartier « Pré Jaquet » et le PPA « Le Village » notamment ainsi que pour la création d'un bureau technique intercommunal. L'idée de ce bureau a déjà été évoquée maintes fois lors de séances du Conseil communal. Il présente l'avantage d'atteindre une taille critique permettant de mieux lisser la charge de travail entre différentes communes. Il existe d'ailleurs de nombreuses structures similaires dans notre Canton. La possibilité d'intégrer une d'entre elles a été étudiée par la Municipalité, mais selon cette dernière, cette solution ne présente pas les meilleures conditions de succès, notamment en raison de l'éloignement du « terrain ».

La Commission recommande vivement à la Municipalité de prévoir des conventions avec les communes parties prenantes qui limitent au maximum le risque financier pour Romanel et qui lui donnent la prérogative pour la priorisation des travaux.



#### **430.3114 Achats machines, matériel d'exploitation et d'entretien**

Ce poste en hausse de CHF 16'800,- comprend notamment CHF 16'000,- d'armoire sèche-habits, CHF 8'000,- d'habits et CHF 7'600,- de produits d'entretien pour la voirie.

#### **430.3145 Entretien parcs et zones de loisirs**

Ces dépenses de CHF 41'900,- comprennent CHF 30'000,- pour le drainage du terrain des Esserpys. Selon les informations reçues, ce drainage est nécessaire car l'évacuation des eaux est insuffisante à l'est du terrain et son entretien rendu difficile par l'enfoncement des machines dans ce sol humide. La Commission ne remet pas en question ces problèmes mais est d'avis que les travaux pourraient être entrepris en même temps que la construction éventuelle d'un bâtiment scolaire à proximité. Par conséquent, une diminution du budget est proposée avec un amendement de CHF 30'000,-.

#### **430.3163 Location d'objets mobiliers**

Le budget proposé ne prévoit aucune dépense dans ce compte pour le moment. Cependant, la Commission a été sollicitée par la Municipalité suite à la rupture récente de la boîte à vitesse du tracteur Massey-Ferguson qui est utilisé notamment pour le déneigement des routes, comme épaveuse et pour le compactage des bennes de la déchetterie. Un devis a été demandé pour la réparation de ce véhicule âgé de 16 ans et il se monte à CHF 19'000,-. La Municipalité propose d'acquérir au plus vite un nouveau véhicule d'une valeur de CHF 130'000,- par le biais d'un financement en leasing. De ce montant serait déduit environ CHF 16'000,- de valeur de reprise du véhicule actuel. Le montant net de CHF 114'000,- TTC ferait l'objet d'un leasing de CHF 1'500,- environ par mois pendant 7 ans, avec valeur résiduelle de CHF 1'300,-. Une alternative serait de sous-traiter le déneigement, mais cela ne semble pas possible, les mandataires ayant déjà planifié leurs mandats. La Commission soutient la proposition urgente de notre exécutif et propose un amendement afin d'augmenter le budget de ce compte de CHF 18'000,- pour le budget 2018.

#### **435.3123 Achats et consommation d'électricité**

Ce poste est en augmentation de CHF 14'000,- par rapport au budget 2017 et stable par rapport aux comptes 2016. Dans l'introduction du préavis n°78/2016 « éclairage public, demande de crédit pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblages obsolètes », il est fait mention d'économies de consommation de 40% à 60%. La Commission est d'avis que, grâce à l'installation progressive du nouvel éclairage public, ces coûts devraient donc diminuer en 2018 déjà. Proposition de diminution de budget avec un amendement de CHF 10'000,-.

#### **460.4811 Prélèvement financement spécial de l'épuration**

Le fonds affecté pour le service égouts et épuration s'élève à CHF 2'355'960,- à fin 2016. Selon la Municipalité, les directives cantonales prévoient que ce fonds soit progressivement épuisé. Par la suite, les coûts devront être exclusivement financés par les taxes.

### **3.5) Instruction publique et cultes (pages 56 à 67)**

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 52'900,- (-3.1%).

#### **515 Réfectoire (primaire)**

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 29'900,-. Le budget 2017 prévoyait l'engagement d'une personne formée et responsable de l'aspect administratif. Cet engagement a sagement été reporté par notre exécutif.

#### **520 Enseignement secondaire**

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 30'000,- (-4.1%). Les charges totales budgétées à répartir de l'ASIGOS baissent elles de 3.6%. La quote-part de notre commune a donc diminué légèrement.



### **3.6) Police (pages 68 à 73)**

Ce dicastère présente une baisse des charges nettes de CHF 23'400,- (-2.8%).

#### **610.3511 Charges cantonales « Réforme policière »**

Diminution de ce poste de CHF 8'200,- (- 2.2%). Le chiffre est imposé par le canton.

### **3.7) Sécurité sociale (pages 74 à 79)**

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 88'000,- (+3.2%)

#### **715 Garderie**

Cette rubrique prévoit un accroissement des charges nettes de CHF 162'600,- à CHF 328'300,- en raison de l'ouverture prévue d'un Centre de vie infantine (CVE) dès la rentrée d'août 2018. Cette structure devrait permettre d'accueillir des enfants dès l'âge de 4 mois jusqu'à 4 ans, correspondant à l'entrée à l'école. La Municipalité a prévu de proposer au printemps 2018 un préavis à ce sujet qui donnera toutes les informations relatives aux aspects juridique, organisationnels et autres. Par contre, nous avons été informés que ce préavis ne pourra pas inclure une autorisation d'augmenter le budget de fonctionnement, c'est la raison pour laquelle le coût en personnel lié à cette structure est inclus dans le budget.

La commission des finances ne souhaite pas prendre position aujourd'hui sur ce « CVE », mais attend le préavis pour se prononcer.

*Information de dernière minute : la Commission a été informée le 6 décembre que l'ouverture en 2018 du « CVE » telle que prévue initialement est compromise. Un amendement devrait être présenté par la Municipalité à ce sujet.*

S'agissant de l'activité de la garderie actuellement en place, nous avons été informés que le taux d'occupation est en forte augmentation depuis un an (83% en novembre 2017 contre 63% en novembre 2016) ce dont nous nous réjouissons.

#### **720.3515 Part. charges cant. de prévoyance sociale – CHF 1'928'900,-**

La facture sociale baisse de CHF 80'600,- (-4.0%) par rapport au budget 2017 et diminue de 3.2% par rapport à 2016. Ce poste non maîtrisable représente environ 12% du total des charges de notre commune.

### **3.8) Services industriels (pages 80 à 85)**

#### **820.xxxxx Service électrique**

##### **820.3185 Honoraires et frais d'expertise**

Ce poste est en augmentation de CHF 15'400,-. La Commission souhaite que ces prestataires fassent l'objet d'une mise en concurrence.

##### **820.4819 Prélèvement financement spécifique – autres prélèvements**

Le budget 2018 prévoit un bénéfice de CHF 151'700,- grâce à la dissolution de la provision de CHF 300'000,-. Cette dernière s'élevait à fin 2016 à CHF 760'000,-. Sans cette dissolution, le résultat est une perte de CHF 148'300,- contre une perte de CHF 90'300,- au budget 2017. Selon la Municipalité, les directives fédérales autorisent une réserve de l'ordre de CHF 150'000,- à CHF 250'000,- qui doit permettre de lisser les résultats. Elle doit donc être progressivement réduite pour atteindre ce niveau.

**4) Examen des pages bleues – plan des investissements (pages 93 à 102)**

Des investissements à hauteur de CHF 1'718'000,- sont prévus au budget 2018, dont CHF 1'000'000,- pour le nouvel éclairage public, CHF 250'000,- pour la réalisation du système d'information sur le territoire (SIT), CHF 151'500,- pour de l'entretien des bâtiments (préavis 13/2017 accepté le 28 septembre 2017) et CHF 100'000,- pour l'aménagement du cimetière ainsi que son chemin.

La période 2018-2022 présente des projets à hauteur de CHF 35,5 millions. Ces données sont indicatives puisque par expérience, la réalisation de certains de ces projets sera effectuée ultérieurement, voire abandonnée.

**5) Examen des pages roses - financements (page 105)**

Selon le tableau de la page 105, le total des emprunts est prévu de passer de CHF 17,0 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à CHF 19,0 millions au 31 décembre 2018. En fait, le montant de CHF 17,0 tient déjà compte d'un nouvel emprunt de CHF 2,0 millions qui sera contracté en début d'année 2018, puis un deuxième emprunt d'un même montant est prévu plus tard dans l'année, conduisant à une augmentation totale de la dette de CHF 4,0 millions. Le taux moyen prévu en 2018 est de 1.32% contre 1.34% en 2017.

Par manque de temps, la commission des finances n'a pas discuté de ces 2 emprunts avec la Municipalité.

**6) Position de la Commission des finances**

Malgré l'acceptation par le Conseil communal en septembre 2017 du préavis 13/2017 relatif au crédit cadre pour l'entretien des bâtiments communaux pour CHF 500'500,- (après amendements) dont CHF 151'500,- sont prévus au budget des investissements en 2018, nous constatons que le total des charges des comptes xxx.3141 Entretien des bâtiments et monuments se monte à CHF 132'400,- contre 121'400,- au budget 2017. Or, la Commission avait compris qu'avec ce crédit cadre, ces comptes de charges devraient plutôt baisser. Un amendement est proposé pour réduire ces dépenses globalement de CHF 20'000,-, à répartir au prorata de chaque compte.

D'une façon plus générale, nous répétons que tant que la situation financière de la commune demeure fragile, la Commission continuera de ne soutenir que les dépenses et préavis jugés comme « prioritaires ».



**Conclusion :**

Sur la base de notre revue du budget, nous proposons les amendements suivants :

1. Réduction de CHF 43'000,- des charges du compte 170.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs du dicastère des travaux (arrosage automatique terrain des Marais)
2. Réduction de CHF 30'000,- des charges du compte 430.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs (drainage des Esserpys)
3. Augmentation de CHF 18'000,- des charges du compte 430.3163 Location d'objets mobiliers (achat urgent du tracteur en leasing)
4. Réduction de CHF 10'000,- des charges du compte 435.3123 Achats et consommation d'électricité (éclairage public)
5. Réduction globale de CHF 20'000,- des comptes de charge xxx.3141 Entretien des bâtiments et monuments (montant à répartir au prorata de chaque compte)

L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit au total de CHF 85'000,- à CHF 781'700,-.

La Commission considère que le budget amendé est conforme aux réalités économiques connues.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 17/2017 après amendements et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal n° 17/2017, adopté en séance du 6 novembre 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2018 présentant, après amendements, un excédent de charges de CHF 781'700,-.

Romanel-sur-Lausanne, le 6 décembre 2017

Le Président-rapporteur:



**Philippe Muggli**

Les autres membres:



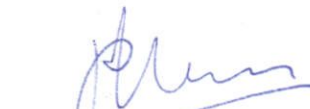
**Simon LOB**



**Ornella MORIER**



**Philippe NOËL**



**Philippe URNER**